

COMMUNIQUÉ DE PRESSE & APPEL À PROJETS

FONDATION
SALINS

Sous l'égide de la Fondation de France

INSTITUT Océanographique
PAUL RICARD

© Frédéric Bassemayoussé

Lancement du 1^{er} Prix Fondation Salins pour la protection des baleines et autres cétacés en Méditerranée à l'Institut océanographique Paul Ricard, sur l'île des Embiez, le 24 mai 2014. Ce prix fait l'objet d'un Appel à projets.

L'INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE PAUL RICARD ACCUEILLE LE LANCEMENT DU PRIX FONDATION SALINS, SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE, POUR LA PROTECTION DES BALEINES ET AUTRES CÉTACÉS EN MÉDITERRANÉE. CE PRIX FAIT L'OBJET D'UN APPEL À PROJETS.

Créé à l'occasion du 80^e anniversaire de la marque La Baleine, par la Fondation Salins, sous l'égide de la Fondation de France, ce prix s'adresse aux associations, institutions d'intérêt général et groupements professionnels pour contribuer à améliorer les connaissances sur les cétacés de Méditerranée et leur protection.

Le montant du Prix Fondation Salins est compris **entre 20 000 et 40 000 euros sur une durée maximale de deux ans.**

Le Comité de sélection est composé de :

- Gilles Boeuf, professeur au Collège de France
- Fannie Dubois, secrétaire exécutif, Sanctuaire Pelagos
- Dominique Dupeux, chargé de la Fondation Salins
- Marion Peirache, responsable scientifique, Sanctuaire Pelagos, partie française
- Patricia Ricard, présidente de l'Institut océanographique Paul Ricard
- François Sarano, océanologue, fondateur de l'association Longitude 181
- Nardo Vicente, professeur émérite, responsable scientifique de l'Institut océanographique Paul Ricard

La première édition de ce prix sera décernée **le 24 mai 2014 sur l'île des Embiez** en présence des membres du Comité de sélection, d'experts et de l'équipe scientifique de l'Institut océanographique Paul Ricard. Le même jour, à l'Institut, une **conférence-débat (gratuite et ouverte au public)** sur la situation des cétacés en Méditerranée sera animée par Patricia Ricard.

POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT OFFICIEL DE L'APPEL À PROJETS DU 1^{ER} PRIX FONDATION SALINS

- Site www.institut-paul-ricard.org (en page d'accueil, rubrique actualité)
- Site Groupe Salins : www.salins.com/fondation-2/appele-a-projet
- Site Fondation de France : www.fondationdefrance.org/La-Fondation-de-France/Fonds-et-fondations-sous-egide/Toutes-les-fondations/Salins

Les candidatures sont à adresser, avant le 9 mai 2014 à minuit, par mail à : prixfondationsalins@institut-paul-ricard.org

Patricia Ricard, présidente de l'Institut océanographique Paul Ricard :

« Je salue l'initiative de la Fondation Salins qui, avec sagesse, vient soutenir le travail d'experts sur le terrain. Il est essentiel que les mécènes mutualisent leurs efforts, car s'il est tentant de traverser la mer en solitaire il est urgent de la protéger tous ensemble. »

Hubert François, Président-directeur général du groupe Salins a souhaité à l'occasion du 80^e anniversaire de la marque La Baleine que *« la Fondation Salins s'engage dans la protection des baleines et autres cétacés en Méditerranée en décernant un prix à une association, un organisme, qui œuvre dans ce domaine. Aujourd'hui, il est de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises de défendre la biodiversité. A ce titre, il nous a paru normal de soutenir les baleines qui nous accompagnent depuis 80 ans »*.

FONDATION SALINS

La Fondation Salins a été créée en 2013 et a pour objet de soutenir des actions d'intérêt général dans le domaine de :

- la valorisation du patrimoine matériel et immatériel lié à l'activité du sel en France et à l'étranger,
- l'aide au maintien de la biodiversité dans les territoires humides,
- l'amélioration de la santé dans le monde, notamment les projets liés à l'iodation et à la fluoration.

Depuis 1856, le groupe Salins est la référence et le **leader du sel**, produit indispensable à notre vie par ses 14 000 utilisations. Avec **15 sites de productions** et **1500 collaborateurs** dans le monde.

INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE PAUL RICARD **Connaître et protéger la mer**

Depuis sa création par Paul Ricard en 1966, l'Institut océanographique, situé sur l'île des Embiez dans le Var, n'a cessé de mener des actions phares dans deux orientations essentielles : biologie des organismes marins et environnement, espèces menacées et biodiversité.

Ses travaux lui ont valu un **Grand Prix de l'Académie des Sciences**. Ils s'inscrivent dans une démarche de développement durable qui prend en compte la mer comme valeur écologique et économique d'un bien commun à préserver, à gérer et à restaurer.

Les recherches sont conduites dans le cadre de programmes nationaux et européens, avec différents partenaires universitaires, industriels (société Ricard, EDF, Véolia, Caisse d'Épargne...) ou institutionnels (TPM, Agence de l'eau, Conseil régional PACA, Conseil général du Var, Fonds européen pour la pêche, Ifremer, WWF France, Groupe d'Étude du Mérou...). L'Institut appartient au pôle de compétitivité Mer Méditerranée.

Les principaux thèmes portent sur la **qualité des eaux et du milieu marin** (microbiologie, écotoxicologie), les **biotechnologies marines** (micro-algues, oursins), la **biodiversité** (qualité des peuplements, espèces menacées ou protégées : grande nacre, hippocampe, mérou...).

L'information et la sensibilisation du public aux grands enjeux environnementaux constituent l'autre mission de l'Institut océanographique Paul Ricard.

BIODIVERSITÉ SOUS PRESSION

Près d'un quart de toutes les espèces de cétacés de la planète a été vu au moins une fois, en Méditerranée, ce qui confirme ainsi son extraordinaire biodiversité.

Son bassin nord-ouest, qui baigne les côtes françaises, est particulièrement riche : le dauphin bleu et blanc, le rorqual commun, le cachalot, le globicéphale, le grand dauphin, le dauphin de Risso et la discrète baleine à bec de Cuvier, par ordre d'abondance, y forment des populations régulières et assez denses. Elles y trouvent des conditions océanographiques propices, qui, sous l'action du grand courant liguro-provençal, favorisent les remontées d'eau profonde fertiles et l'installation d'une chaîne alimentaire généreuse.

C'est ce qui a conduit les trois États : la France, la Principauté de Monaco et l'Italie à y créer en 1999 le Sanctuaire Pelagos pour la protection des mammifères marins.

Cette protection est nécessaire car la Méditerranée est aussi une mer particulièrement sous pression : 7% de la population mondiale vit, consomme des ressources et produit des déchets, regroupée sur les rives de cette mer fermée où 30 % du tourisme mondial vient la rejoindre en été, doublant le nombre d'habitants.

On a estimé que 290 milliards de fragments plastique y dérivent en se dégradant très lentement en un cocktail chimique aux impacts encore inconnus. Un quart du trafic maritime mondial dont un tiers du trafic pétrolier transite par la Grande Bleue, abolissant le silence et contribuant à une pollution chronique par les hydrocarbures qui se chiffre en dizaines de milliers de tonnes annuelles. Le réchauffement enfin, qui menace tout particulièrement la principale ressource en nourriture du rorqual commun – une crevette aimant les eaux froides –, y est particulièrement sensible dans ce bassin isolé du reste de l'Océan mondial : on a mesuré sur une période de 50 ans une augmentation de 0,7°C à 80 mètres de profondeur et de 1,1°C en surface, ce qui est considérable.

Photos et film HD disponibles sur demande.

CONTACT PRESSE

Institut océanographique Paul Ricard

Karine Braneyre

Mail : presse@institut-paul-ricard.org

Tél : +33 6 23 14 27 11 / +33 4 91 11 12 91

Groupe Salins

Florence Saki, Directrice de la communication

Mail : fsaki@salins.com

Tél : + 33 6 85 91 30 47

APPEL À PROJETS

PROTÉGER LES BALEINES ET AUTRES CÉTACÉS DE MÉDITERRANÉE

La Fondation Salins, sous l'égide de la Fondation de France, lance son appel à projets pour mieux connaître, préserver, et sensibiliser le grand public à la nécessité de protéger les Baleines et autres Cétacés de Méditerranée.

A partir de 2014, chaque année, la Fondation Salins soutiendra un projet sélectionné par un comité indépendant.

RÈGLEMENT 2014

1. CONTEXTE

La Méditerranée est un hot spot de la biodiversité marine, en particulier pour les cétacés puisqu'un quart des espèces de la planète y a été observé sur moins de 1% de la surface de l'Océan mondial.

Le bassin liguro-provençal a ainsi été identifié depuis longtemps par les scientifiques comme un secteur particulièrement riche où 8 espèces présentent des populations régulières et assez abondantes. C'est ce qui a justifié la création du Sanctuaire Pelagos pour la Protection des mammifères marins de Méditerranée par l'Italie, Monaco et la France.

Mais la Méditerranée est également une mer soumise à une pression intense des activités humaines : 7% de la population mondiale, un tiers du trafic maritime, 30% du tourisme, les records sont nombreux. Dans ce contexte, une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature nécessite des efforts particuliers et l'engagement du plus grand nombre. Chacun, pêcheur, transporteur maritime, plaisancier, touriste, entrepreneur, habitant du littoral, doit dépasser son propre intérêt particulier, si légitime soit-il, au risque de voir naître des conflits préjudiciables à la conservation des grands mammifères marins.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

L'esprit qui préside à cet appel à projets est « **de mettre un grain de sel dans l'excellence des autres** », en encourageant de façon pérenne les initiatives innovantes en faveur de la connaissance et de la protection des Baleines et autres Cétacés en Méditerranée.

3. QUI PEUT RÉPONDRE ?

Cet appel à projets s'adresse aux organismes **sans but lucratif** sur le **pourtour méditerranéen français** : associations, institutions d'intérêt général, groupements professionnels.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le projet doit contribuer à améliorer les connaissances sur les cétacés et/ou leur protection.

Le projet peut consister en de l'acquisition de connaissances, de la recherche et développement, de la communication et sensibilisation. Les approches concrètes, pragmatiques impliquant les parties prenantes et les décideurs seront privilégiées, de même que le caractère innovant du projet sur le fond comme sur la forme.

Les projets abordant de manière transversale plusieurs des thématiques exposées ci-dessus sont les bienvenus.

Le projet doit concerner la Méditerranée française mais peut impliquer des équipes internationales.

Les projets ont une durée d'un an. A titre exceptionnel, si la qualité du projet le justifie, il pourra être financé sur deux années consécutives.

Outre les critères ci-dessus, les projets seront en particulier évalués sur :

- la qualité et l'expérience des équipes impliquées,
- la rigueur dans l'exposé du déroulement du projet,
- l'adéquation entre les objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre,
- la robustesse, la fiabilité des méthodes.

5. MODALITÉS DE SOUTIEN

Le montant du prix accordé pour le projet est compris **entre 20 000 et 40 000 euros**. Le projet financé sera d'une **durée maximale de 2 ans**.

Ne seront pas financés les investissements lourds ainsi que des actions ou événements sans lien direct avec le projet.

La contribution de la Fondation Salins pourra être un co-financement. Mais les projets pour lesquels cette contribution est la principale et déterminante pour la réalisation du projet seront privilégiés.

La Fondation Salins se réserve le droit de cesser, interrompre ou proroger l'appel à projets en tout temps, si les circonstances l'exigeaient. La responsabilité de la Fondation Salins ne saurait être engagée de ce fait.

6. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants, l'ensemble **ne devant pas dépasser 4 pages** :

1. Présentation du porteur du projet
 - a. Raison sociale et données administratives (statuts, kbis ou publication J.O, membres des organes de direction ou administration)
 - b. Expériences et compétences en relation avec le projet
2. Présentation du projet
 - a. Résumé
 - b. Méthodes et/ou protocoles mis en œuvre
 - c. Calendrier de réalisation
 - d. Résultats attendus
 - e. Risques pouvant mettre en péril la bonne réalisation du projet
3. Partenaires
4. Budgets
 - a. Budget du projet en détaillant les frais externes et le temps de travail en interne
 - b. Montant demandé à la Fondation Salins
 - c. Autres financements

Le dossier sera impérativement rédigé en langue française ou anglaise.

La participation à cet appel à projets est gratuite, aucun remboursement de frais de participation ne sera fait.

7. COMMENT RÉPONDRE ?

L'envoi des candidatures se fait uniquement par courrier électronique à :
prixfondationalsalins@institut-paul-ricard.org

La Fondation Salins ne saurait être tenue pour responsable si un ou plusieurs dossiers de candidature étaient retardés, égarés ou d'une manière générale mal acheminés par le réseau internet.

Date limite de dépôt des dossiers 2014 : 9 MAI 2014

Le fait de participer à cet appel à projets implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, qui a été déposé chez Maître GIOVANNONE Patrick, SELARL ADRASTEE, huissier de justice demeurant Gare des Brotteaux - 14 Place Jules Ferry à 69006 LYON.

8. CHOIX DU PROJET RETENU

Les projets seront évalués par un comité de sélection constitué d'experts indépendants et qualifiés désignés par la Fondation Salins.

Le ou les choix du comité de sélection seront faits selon les critères retenus au 4. ci-avant et n'ont pas à être motivés, les délibérations ne seront pas publiques.

Le (ou les) porteur(s) du projet retenu sera informé par courrier électronique.

L'annonce du projet retenu sera faite lors d'une manifestation de sensibilisation pour la protection des Cétacés en Méditerranée, qui se déroulera le **24 MAI 2014** à l'Institut Paul Ricard, sur l'île des Embiez.

9. COMMUNICATION

Les participants ayant soumis un projet à la Fondation dans le cadre du présent règlement acceptent par avance que leurs nom et image ou toute diffusion d'informations sur l'appel à projets soient utilisés à des fins de communication par la Fondation, sans, qu'en aucune manière, ils ne puissent prétendre à une quelconque rémunération ou à quelques droits que ce soit.

Le présent appel à projets est soumis au droit français.